

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 14 décembre 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 14/12/2023

D/2023-033

Aujourd'hui, Jeudi 14 décembre 2023, à 9 heures 38, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames FAHMY et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

A titre de suppléants en distanciel :

Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DELUC, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2023/033

*Plan de formation 2024 - 2026
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Décision - autorisation*

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, la collectivité à l'obligation de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour la période de 2024 à 2026, le plan de formation, annexé au présent document, s'articule en conséquence des directives politiques et des besoins en compétences comme suit :

Les formations métiers

- Bilan carbone
- Cuisine
- Gestion des achats
- Les systèmes d'information

Les formations managériales et comportementales

- Accompagnement à la réalisation d'entretiens professionnels
- Prise de poste à responsabilité
- Manager en transversalité

Les formations hygiène, sécurité et conditions de travail

- Formations obligatoires et nécessitant un recyclage régulier

Les formations de la transformation numérique

- Traçabilité
- Progiciels

Les formations personnelles

- Concours et examens
- Apprentissage

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

L'ensemble des règles applicables à la collectivité en matière de formation, est détaillé dans l'annexe 4 de l'accord de progrès social : règlement de formation.

Je vous propose donc d'approuver le plan de formation pour la période 2024 à 2026 tel que proposé en annexe.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 novembre 2023 ;

Adopte la délibération suivante :**Article 1 :**

Approuve le plan de formation pour la période 2024 à 2026 tel que proposé en annexe.

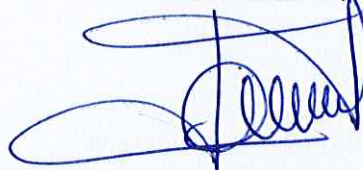
Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 14 décembre 2023

La Présidente,



Delphine JAMET